

surtout des programmes à l'intention des personnes défavorisées d'ascendance indienne ou métisse ont également été signés avec le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Le Fonds de développement rural (FODER), qui est maintenu dans cinq zones, ne prendra fin que lorsque les projets existants seront achevés. Par la suite, ce sera l'Entente cadre de développement et des Ententes auxiliaires du MEER qui serviront d'instruments d'intervention.

Depuis sa création en 1935, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a concentré son activité sur d'importants ouvrages d'irrigation et de régularisation des eaux et, au niveau des exploitations agricoles, sur des projets d'irrigation, d'abreuvement du bétail et d'approvisionnement en eau pour usages domestiques. Elle a également distribué gratuitement jusqu'à 10 millions de plants par an pour l'aménagement de rideaux de protection des fermes. Bien que ce genre d'activité conserve son importance, l'ARDA s'occupera désormais davantage de la mise en œuvre de divers programmes d'ajustement et de développement dans l'Ouest du Canada. Parmi ces programmes figurent les Accords sur les centres de services agricoles, signés avec chacune des provinces des Prairies, pour aider à la mise en place d'égouts et d'installations de distribution d'eau dans les centres qui fournissent des services essentiels aux collectivités agricoles environnantes.

Le Programme de relocalisation de Terre-Neuve est un programme fédéral-provincial à frais partagés institué pour aider les habitants de Terre-Neuve à quitter les régions où les perspectives économiques sont médiocres pour s'établir dans d'autres parties de l'île où il existe de meilleures possibilités d'emploi et de meilleurs services publics.

Le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, dont les 11 membres sont nommés par le gouvernement fédéral après consultation auprès des gouvernements des provinces de l'Atlantique, et le Conseil canadien de l'aménagement rural, composé de représentants d'organismes privés nommés par le ministre, exercent tous deux des fonctions de conseil auprès du ministre de l'Expansion économique régionale.

Le ministère gère également, pour le compte du ministère des Finances, le Fonds d'investissement pour les projets d'hiver. Grâce à ce fonds, des prêts sont accordés aux municipalités dans tout le Canada, pour entreprendre des projets de construction qui créeront des emplois pendant l'hiver, saison de chômage élevé.

Le ministère, par l'intermédiaire du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, a pris la relève de l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, pour appuyer le développement d'une compétence en matière de recherche dans les universités des provinces de l'Atlantique. L'aide est accordée sous forme de subventions d'équipement pour des projets d'acquisition d'installations et de matériel; rien n'est prévu du côté des frais d'exploitation ou des projets accessoires. Les montants octroyés varient d'une année à l'autre: \$3.6 millions en 1971, moins de \$1 million en 1972 et 1973, aucune subvention en 1973-74. Depuis la mise en œuvre du programme en 1966, plus de \$11 millions ont été accordés.

### 9.2.12 Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada est un organisme de recherche et de consultation dont le vaste mandat consiste à étudier toute question liée à l'économie et à informer à ce sujet le gouvernement et la population canadienne. Les droits d'édition qu'il détient lui permettent de présenter ses propres vues directement à un vaste public. Le Conseil est tenu par la loi de publier chaque année un exposé sur les perspectives et les problèmes économiques à moyen et à long terme. Le *Onzième Exposé annuel: Objectifs économiques et indicateurs sociaux*, a paru en novembre 1974. D'autres études sont publiées séparément sans échéancier préétabli. Se situent dans cette catégorie la publication parue en 1974 *Pour une croissance plus stable de la construction* et le récent exposé sur la politique commerciale, ainsi que les travaux en cours portant sur les marchés financiers, le marché du travail, les indicateurs sociaux, les études régionales et l'avenir éloigné. Le Conseil publie également des études de recherche de base et des rapports techniques sur le modèle CANDIDE de l'économie canadienne. En 1973 et 1974, il a parrainé la Conférence économique nationale, qui a réuni un grand nombre de représentants du monde des affaires, du travail et autres en vue d'encourager une plus grande harmonisation de la prise des décisions dans le domaine économique.

### 9.2.13 Conseil de recherches médicales

Le Conseil de recherches médicales (CRM) est le principal organe distributeur des fonds